

Référence : C.N.679.2017.TREATIES-IV.8 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE
DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES
NEW YORK, 18 DÉCEMBRE 1979

MONACO : RETRAIT PARTIEL DES RÉSERVES FAITES LORS DE L'ADHÉSION¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

Le 19 octobre 2017, le Gouvernement de la Principauté de Monaco a notifié au Secrétaire général sa décision de retirer sa réserve à l'alinéa g du paragraphe 1 de l'article 16 de la Convention, qui concerne le droit au choix du nom de famille.

Conformément au paragraphe 3 de l'article 28 de la Convention, la notification du retrait de la réserve susmentionnée prend effet à la date de sa réception par le Secrétaire général, soit le 19 octobre 2017.

Le 20 octobre 2017



¹ Voir notification dépositaire C.N.219.2005.TREATIES-1 du 28 mars 2005 (Adhésion : Monaco).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr ».